

Les cahiers du recouvrement : zoom sur la Turquie

Le recouvrement en Turquie

- Le comportement de paiement des entreprises turques a encore une grande marge d'amélioration et les conditions normales de paiement peuvent paraître excessives. En réalité, les délais de paiement ayant tendance à s'allonger, la valeur des créances impayées a considérablement augmenté au cours des trois dernières années.
- Les tribunaux nationaux manquent d'indépendance, la perception de l'État de droit est modérée et les chances d'obtenir le remboursement d'une créance au moyen d'une action en justice sont moins bonnes qu'avec une négociation bien menée.
- Les procédures de renégociation de dettes devant les tribunaux ne sont pas fréquemment utilisées et, lorsqu'il est question d'insolvabilité, la liquidation reste la procédure par défaut, même si les ventes produisent rarement des résultats efficaces et peuvent donc ne pas être dans le meilleur intérêt des créanciers.

Complexité du recouvrement



Complexité liée aux

Notable Sévère
→

Paiements



Procédures judiciaires



Procédures collectives



**Banque mondiale
Doing Business –
Règlement de
l'insolvabilité 2014 :**
130^e pays sur 189
(126^e en 2013).



EULER HERMES

Our knowledge serving your success

Table des matières

Informations générales	3
Disponibilité d'informations financières.....	3
Principales structures d'entreprise	3
Environnement réglementaire.....	3
Être payé	4
Délai moyen de paiement des clients (DSO)	4
Intérêts de retard	4
Frais de recouvrement	4
Protection de la propriété	4
Paiements.....	4
Recouvrer des impayés	5
Règlement à l'amiable	5
Action en justice.....	5
Alternatives à la voie judiciaire.....	6
Faire face à l'insolvabilité du débiteur	7
Procédures collectives	7



Informations générales

Disponibilité d'informations financières

Obtenir des informations financières sur des entreprises turques peut être un exercice difficile, dans la mesure où le marché national manque généralement de transparence et de visibilité, en dépit des règles strictes qui ont été mises en place.

Euler Hermes recoupe les informations fournies par les acheteurs (visites sur place, conversations téléphoniques approfondies, etc.) ou par des fournisseurs de données spécialisés, puis s'en sert pour attribuer à chaque société une note reflétant sa santé financière et la qualité de sa gestion. Ces notes, qui sont le fruit des connaissances et des analyses réalisées par Euler Hermes, aident les clients à déceler et éviter les risques de non paiement. Les données sont régulièrement réactualisées de façon à offrir des informations les plus à jour possible pour appuyer les décisions de gestion.

Principales structures d'entreprise

La responsabilité des dirigeants pour les dettes de l'entreprise varie en fonction de la structure choisie. Les structures disponibles sont les suivantes :

- L'entreprise individuelle est une petite entreprise dirigée par une seule personne, pour laquelle aucune structure commerciale n'est nécessaire. Dans ce cas, le propriétaire est personnellement responsable de toutes les dettes de l'entreprise. Deux individus ou plus peuvent aussi décider de se partager la propriété et les responsabilités dans le cadre d'une société en nom collectif, auquel cas chacun des partenaires peut être solidairement et personnellement tenu responsable des actions des autres partenaires. La société en commandite simple (*Komandit Sirket*) est une autre solution permettant de limiter la responsabilité des partenaires.
- La société à responsabilité limitée (*Limited Sirket, Şti*) est la forme juridique privilégiée par la grande majorité des entreprises en Turquie, dans la mesure où elle requiert un capital minimum relativement bas (10 000 TRY) tandis que la responsabilité des associés est limitée à leur apport. Les sociétés anonymes (*Anonim Sirket, AŞ*) sont plutôt utilisées par les grandes structures qui souhaitent diviser leur capital (50 000 TRY minimum) en actions négociables. Dans ces entités, la responsabilité de chaque actionnaire est bien sûr limitée à la hauteur de leur engagement en capital.
- Les sociétés étrangères peuvent s'installer en Turquie en établissant des succursales. Cependant, ces entités n'offrent à la société mère aucun avantage en matière de responsabilité. Des joint-ventures peuvent également être établies sous la forme de sociétés en commandite simple ou en nom collectif (*Komandit Sirket* et *Kollektif Sirket*) ou bien sous l'une des formes de sociétés de capitaux énumérées ci-dessus.

Environnement réglementaire

- La Turquie possède un système de droit civil inspiré des droits suisse, allemand et français. L'autorité judiciaire se compose



Délai moyen de paiement des clients (DSO) : Le délai moyen de paiement tourne autour de 80 jours, mais les parties sont libres de fixer leurs propres règles.



de deux ordres distincts. D'un côté, « l'ordre judiciaire » se compose de juridictions civiles et pénales de première instance, de plusieurs juridictions d'appel, ainsi que d'une Cour de cassation faisant office de juridiction de dernier ressort en matière civile. En ce qui concerne les entreprises, les litiges sont examinés par des chambres spécialisées dans les affaires commerciales (*Ticaret Mahkemeleri*), les questions de propriété intellectuelle et industrielle (*Fikri ve Sinaî Haklar Mahkemeleri*), le droit du travail (*İş Mahkemeleri*) ou l'exécution des jugements (*İcra Mahkemeleri*). De l'autre, « l'ordre administratif » se concentre exclusivement sur les litiges impliquant des organismes publics. Il se compose de tribunaux fiscaux et administratifs de première instance, de tribunaux administratifs d'arrondissement servant de juridictions d'appel, ainsi que d'un Conseil d'État faisant office de juridiction de dernier ressort. Dans l'ensemble, bien que les autorités turques insistent sur les efforts considérables déployés par le pays pour harmoniser les règles nationales avec les normes de l'UE, le système judiciaire n'est pas encore totalement indépendant, les procédures relatives aux litiges commerciaux restent lentes et coûteuses, tandis que la perception de l'État de droit dans le pays pourrait encore largement être améliorée.

Être payé

Délai moyen de paiement des clients

Le comportement de paiement des entreprises turques a encore une grande marge d'amélioration. Le délai moyen de paiement tourne autour des 80 jours, mais les parties sont libres de fixer leurs propres règles et il faut s'attendre à des retards pouvant aller jusqu'à 30 jours en moyenne. Les délais de paiement ayant tendance à s'allonger, la valeur des créances impayées a considérablement augmenté au cours des trois dernières années.

Intérêts de retard

Un acheteur est considéré en défaut de paiement lorsque la facture n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture ou de la marchandise (si la date de réception de la facture ne peut être déterminée). Des intérêts de retard peuvent ensuite être facturés au débiteur, en appliquant soit le taux prévu dans un accord contractuel, soit le taux de 11,75 % (par année) normalement appliqué par les tribunaux (en vertu de la loi n° 3095 relative aux intérêts de retard et moratoires). Les intérêts de retard constituent souvent un outil de négociation lors de la phase de recouvrement amiable, mais peuvent être ajoutés à la créance lorsque débute l'action en justice. Dans la plupart des cas, les tribunaux calculeront automatiquement les intérêts.

Frais de recouvrement

Les frais de recouvrement doivent en principe être réglés conformément à ce que prévoit le contrat. Dans la pratique, cependant, ces frais seront rarement réclamés au débiteur et serviront plutôt d'outil de négociation. Même lorsque le contrat ne contient pas de clause à ce sujet, les tribunaux ordonneront généralement à la partie perdante de payer les frais de recouvrement (loi n° 6100 relative à la procédure civile, loi n° 492 relative aux frais de justice).

Protection de la propriété

Les clauses de réserve de propriété, qui permettent au vendeur de conserver la propriété des biens jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante, sont reconnues par le droit turc, à condition que la clause ait été enregistrée par un notaire agréé dans le lieu d'établissement de l'acheteur. Il convient cependant de noter que les clauses de réserve de propriété n'offrent pas une protection absolue. Par exemple, si l'acheteur revend de bonne foi les marchandises à une tierce partie, toute action en justice devient impossible. Les clauses de réserve de propriété sont habituellement utilisées en vue d'obtenir la priorité durant la procédure collective. Néanmoins, le vendeur peut également invoquer cette clause pour exiger le retour des marchandises lorsque l'acheteur ne respecte pas ses obligations de paiement. Mais une action en justice sera de toute façon nécessaire si les parties ne trouvent pas une solution amiable.

Paiements

Les méthodes de paiement les plus courantes sont les suivantes :
Les virements bancaires comptent parmi les méthodes de paiement



Intérêts de retard :

Des intérêts de retard peuvent être facturés au débiteur, en appliquant soit le taux prévu dans un accord contractuel, soit le taux habituel de 11,75 %.



les plus utilisées pour les transactions internationales, car ils sont rapides, sûrs et soutenus par un réseau de banques de plus en plus large au niveau national et international. Les transactions commerciales internationales sont habituellement garanties au moyen d'une police d'assurance-crédit export, qui aide à réduire le risque d'insolvabilité soudaine ou inattendue du client. Le réseau mondial des bureaux risque d'Euler Hermes surveille la situation financière de vos clients et fixe pour chacun d'entre eux le montant de la couverture, qui vous permet de connaître la limite de la garantie en cas de défaut de paiement. En outre, les lettres de crédit stand-by (une banque atteste la solvabilité et les possibilités de paiement du débiteur) sont souvent employées pour les transactions commerciales internationales car elles constituent des garanties fiables pouvant être utilisées comme « paiement de dernier recours » si le client ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Egalement, les lettres de crédit documentaire confirmé (le débiteur garantit avoir demandé à sa banque de mettre à la disposition d'un bénéficiaire une somme d'argent déterminée une fois que certaines conditions spécifiquement convenues par les parties auront été satisfaites) sont de plus en plus fréquemment envisagées. Bien que les garanties bancaires soient relativement faciles d'accès, les effets de commerce et les chèques sont souvent utilisés en Turquie comme des titres de reconnaissance de dette transférables permettant au détenteur de demander une injonction de payer au bureau d'exécution (Icra Dairesi) et d'obtenir la saisie des actifs du débiteur sans passer par les tribunaux. Il est important de noter que l'émission de chèques sans provision peut donner lieu à de lourdes sanctions financières et que, depuis 2012, le tireur peut se voir interdit d'émettre des chèques pendant dix ans sur décision du juge administratif.

Recouvrer des impayés

Règlement à l'amiable

Négociations

Compte tenu de la difficulté d'obtenir des décisions des tribunaux nationaux dans un délai raisonnable, un règlement à l'amiable devrait toujours être envisagé comme la meilleure alternative à une procédure judiciaire formelle. Avant d'intenter une action en justice contre un débiteur, il est important de faire procéder à une évaluation de ses actifs, qui permettra de vérifier que la société est toujours en activité et que les chances de recouvrement sont bonnes. Il est en outre essentiel de s'assurer de la solvabilité du débiteur : si des procédures collectives ont été engagées, il devient en effet impossible de recouvrer la dette (voir ci-dessous).

La procédure de recouvrement commence toujours par l'envoi d'une lettre de mise en demeure rappelant au débiteur son obligation de payer le principal ainsi que les intérêts de retard. Cependant, il est très important de faire appel à une société de recouvrement s'appuyant sur des correspondants locaux, qui pourront établir un dialogue avec le débiteur.

Il est plutôt satisfaisant d'obtenir un accord sur un échelonnement de dette mais, si le débiteur rejette la discussion, le fait de pouvoir compter sur un spécialiste du recouvrement menaçant de faire appel à un huissier permet généralement d'accroître la pression. Il est plutôt satisfaisant d'obtenir un accord sur un échelonnement de dette mais, si le débiteur rejette la discussion, le fait de pouvoir compter sur un spécialiste du recouvrement menaçant de faire appel à un huissier permet généralement d'accroître la pression.

Action en justice

Procédure ordinaire

Lorsque la créance est certaine et incontestée, la loi n° 2004 sur l'exécution et la faillite prévoit une procédure accélérée permettant de demander à un huissier l'exécution d'une injonction de payer. Le débiteur est alors sommé de payer ou de présenter ses objections dans un délai de sept jours (cinq si la dette résulte d'une lettre de change) à compter de la date de signification de l'injonction de payer. En l'absence de réaction du débiteur, le créancier peut exiger la saisie des biens mobiliers et immobiliers du débiteur (y compris les comptes bancaires) ainsi que de ses créances auprès de tiers. Si le débiteur dépose un mémoire en réponse, en revanche, le créancier n'a d'autre choix que de porter l'affaire en justice. La procédure judiciaire ordinaire débute généralement lorsque le recouvrement amiable a échoué. Le créancier déclare sa créance auprès du tribunal et adresse une assignation au débiteur, qui dispose alors de quinze jours pour déposer un mémoire en réponse. Les parties ont ensuite la possibilité d'échanger des arguments et des preuves. Généralement, le tribunal invitera les parties à négocier un compromis (rarement atteint dans la pratique) avant de rendre sa décision.

Les tribunaux turcs peuvent accorder réparation sous la forme de dommages-intérêts, d'exécutions en nature, de jugements déclaratifs ou d'injonctions (impératives ou prohibitives). Les dommages-intérêts punitifs ne sont toutefois pas autorisés.

Documents requis

Factures, extrait de compte, contrats de vente, bons de commande, documents d'expédition, document douanier d'exportation.

Prescriptions

Les délais de prescription varient entre deux et dix ans, selon le motif de l'action. En règle générale, le créancier est tenu d'entamer une procédure de recouvrement auprès d'un tribunal ou d'un bureau d'exécution dans un délai de dix ans à compter de la date d'échéance, sauf délai plus court prévu par n'importe quelle autre loi.

Mesures conservatoires

La loi relative à la procédure civile prévoit des mesures conservatoires pour protéger les intérêts du créancier dans l'attente d'une décision finale. Sur demande, les tribunaux peuvent ordonner des mesures préventives pour éviter des dommages irréparables et maintenir le statu quo (gel des avoirs du débiteur, injonctions impératives ou prohibitives, jugements déclaratifs visant à protéger un droit, injonction de payer des intérêts, etc.). Il faut cependant prouver que la demande a de bonnes chances d'aboutir et que des dommages-intérêts ne suffiront pas à eux seuls en l'absence de mesures conservatoires. En cas d'urgence, le tribunal peut rendre sa décision ex parte (c'est-à-dire en l'absence du débiteur). Toutefois, il exigera habituellement que le demandeur dépose une caution afin de protéger le débiteur d'une éventuelle procédure abusive. Les mesures conservatoires doivent être exécutées dans un délai d'une semaine à compter de la signification aux parties. Les demandes reconventionnelles ne suspendent pas le délai d'exécution. La loi turque sur l'arbitrage autorise les arbitres à prendre des mesures conservatoires.

Le recouvrement chez Euler Hermes

Il est conseillé de d'abord tenter la voie amiable afin de maximiser les chances de recouvrement et éviter les frais et les pertes de temps liées aux procédures judiciaires. La clé de notre approche réside dans notre travail en proximité avec le débiteur, grâce à une série de lettres, d'e-mails et d'appels téléphoniques dans la langue locale. Notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes, regroupe des experts spécialisés dans le recouvrement des créances commerciales et dans la négociation, ce qui permet de maximiser les chances de recouvrement tout en préservant de bonnes relations avec le client. Euler Hermes est en mesure de gérer l'ensemble de la procédure, de la relance amiable et de la phase précontentieuse jusqu'à la procédure judiciaire et à l'exécution de la décision de justice.

Former un recours

Les décisions rendues en première instance peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de 15 jours à compter de leur signification. Bien que la loi n° 6100 sur la procédure civile, entrée en vigueur fin 2011, prévoit des juridictions de seconde instance (juridictions d'appel), ces tribunaux supérieurs n'ont pas encore été institués. Par conséquent, c'est la Cour de Cassation, seule juridiction de recours, qui est chargée de réexaminer les décisions de première instance sur les points de droit et de procédure.

Exécution des décisions de justice

Les décisions de première instance ordonnant le remboursement d'une dette deviennent exécutoires dès qu'elles sont signifiées aux parties, même si la partie perdante introduit un recours. Pour suspendre la procédure d'exécution jusqu'à la décision de la Cour de Cassation, le débiteur doit fournir une garantie acceptable d'un montant équivalant à 115 % de la dette et obtenir une ordonnance de suspension de la Cour de Cassation. Dans le cas contraire et en l'absence de paiement, le créancier peut demander à un huissier de saisir les actifs du débiteur ainsi que les créances auprès de tiers.

Combien de temps une action en justice peut-elle durer ?

La procédure peut durer six mois lorsque la créance n'est pas contestée, mais peut prendre jusqu'à sept ans dans les cas plus complexes.

Combien cela coûte-t-il ?

Les frais de contentieux se composent principalement des frais judiciaires, des frais d'expert/frais d'enquête, des indemnités versées aux témoins et des honoraires de la Cour de Cassation. Les frais judiciaires représentent 6,8 % de la créance. Le requérant est tenu de verser un quart de cette somme au début de la procédure, en même temps qu'un montant de 750 TRY destiné à couvrir les frais d'expert/d'enquête et les indemnités des témoins. En règle générale, les frais de contentieux seront mis à la charge de la partie perdante.

Les pactes de *quota litis*, qui permettent au praticien de recevoir un pourcentage de la somme finale obtenue par son client, ne sont pas autorisés.

Alternatives à la voie judiciaire

Modes alternatifs de règlement des litiges

Bien que l'efficacité des tribunaux nationaux laisse encore à désirer, les entreprises turques recourent rarement aux modes alternatifs de règlement des litiges tels que la médiation ou l'arbitrage (la loi n° 4686 sur l'arbitrage international s'applique aux litiges comportant un élément étranger et pour lesquels la Turquie a été choisie comme lieu d'arbitrage). Dans la pratique, les effets de ces procédures restent limités et les interférences des tribunaux durant la procédure sont inévitables.

Procédures à l'étranger

De même, les créanciers peuvent chercher à obtenir un jugement à l'étranger en vue de le faire exécuter par les tribunaux turcs (à condition que l'accord contienne un élément international et qu'une clause attributive de compétence ait été spécifiquement prévue à cet effet). Dans la pratique, cependant, ce procédé reste hasardeux et aura sans doute très peu d'effet. Premièrement, la procédure de reconnaissance et d'exécution demandera probablement plus de temps qu'il n'en aurait fallu pour obtenir une décision des tribunaux nationaux. Deuxièmement, un certain degré d'incertitude subsiste, dans la mesure où les tribunaux ont identifié des domaines de compétence exclusive empêchant les parties d'éviter les tribunaux nationaux dans certaines circonstances.

Exécution des jugements étrangers

Les jugements étrangers ayant pour unique but d'outrepasser l'autorité des tribunaux nationaux n'ont aucune chance d'aboutir. Néanmoins, les jugements étrangers peuvent être exécutés à l'encontre de débiteurs turcs dès lors qu'ils sont légitimes. La loi n° 5718 de 2007 sur le droit international privé et le droit procédural exige en principe que les jugements étrangers soient reconnus par les tribunaux nationaux avant de pouvoir être exécutés. Comme dans la plupart des pays, les tribunaux vérifieront normalement (entre autres points) que le jugement étranger est définitif et exécutoire dans le pays où il a été rendu, qu'il ne concerne pas un domaine relevant de la compétence exclusive des tribunaux turcs et qu'il n'est pas incompatible avec l'ordre public turc. La procédure est toutefois compliquée par la tendance des tribunaux nationaux à recourir systématiquement à une procédure d'exequatur visant à vérifier l'existence d'exigences de réciprocité, que ce soit sous la forme d'un traité relatif à la reconnaissance et à l'exécution réciproques des décisions ou de pratiques de reconnaissance mutuelle. Par conséquent, les procédures d'exécution peuvent nécessiter beaucoup de temps.

La Turquie a adhéré à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Leurs tribunaux sont donc tenus d'exécuter rapidement les sentences rendues dans le cadre de procédures internationales d'arbitrage, pour autant que ces sentences soient définitives et exécutoires dans le pays où elles ont été rendues.

La gestion des litiges chez Euler Hermes

Lorsque toutes les solutions extrajudiciaires ont été épuisées, Euler Hermes vous accompagne tout au long de la procédure judiciaire, du jugement jusqu'à l'exécution, grâce à notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes. Une action en justice étant souvent complexe et coûteuse, vous serez informé des différents coûts et obtiendrez des conseils quant à la meilleure voie à suivre.

Faire face à l'insolvabilité du débiteur

La liquidation et la faillite des sociétés sont régies par le Code de commerce turc (loi n° 6102) et par la loi relative à l'exécution et à la faillite (loi n° 2004). En 2003-2004, des amendements à la loi sur l'exécution et la faillite ont finalement conduit à l'introduction de procédures supplémentaires lorsque les institutions bancaires ont réalisé qu'il était parfois plus constructif et efficace de soutenir les entreprises en difficulté (par des procédures de restructuration) que de simplement organiser leur liquidation. Depuis lors, plusieurs institutions turques se sont engagées dans un accord-cadre consensuel et ont élaboré des accords de restructuration de dettes avec de gros débiteurs (« approche d'Istanbul ») ainsi qu'avec des débiteurs de plus petite taille (« approche d'Anadolu »).

Procédures collectives

Procédures extrajudiciaires

La législation turque ne prévoit pas la possibilité de mener des négociations extrajudiciaires de restructuration de la dette.

Restructuration de dettes

Les procédures de sauvegarde sont normalement ouvertes aux débiteurs qui rencontrent des difficultés susceptibles de les rendre insolubles, alors que leur entreprise est viable. Ces mesures préventives peuvent être engagées à l'initiative du débiteur mais, dans la mesure où la loi ne prévoit aucune limite de temps, il existe un risque que ces mesures finissent par porter préjudice aux créanciers.

Lorsque les procédures se déroulent sous la surveillance du tribunal, le débiteur et ses créanciers cherchent normalement à négocier un plan de continuation d'activité. Il devrait alors être possible de demander une ordonnance de prolongation, qui protégera la société contre toute demande d'exécution pendant un an (extensible jusqu'à 4 ans).

Procédure de faillite

La liquidation demeure la procédure collective par défaut. Les créanciers qui souhaitent obtenir la liquidation de leur débiteur doivent d'abord réclamer le remboursement de la dette auprès du bureau d'exécution compétent et obtenir une injonction de payer. Si le débiteur n'effectue pas le paiement dans les 7 jours, le créancier peut lancer des poursuites devant le tribunal de commerce et demander l'adoption de mesures temporaires (préparation d'un inventaire des actifs, désignation d'un curateur, etc.). Une fois la faillite prononcée, le jugement est transmis au bureau des faillites, qui se charge ensuite d'exécuter les mesures temporaires, de superviser la procédure, de convoquer l'assemblée des créanciers et de vendre les actifs. Il convient toutefois de noter que, comme le bureau des faillites n'a pas le droit de vendre les actifs en-deçà de certains seuils, la vente peut se révéler inefficace et contraire aux intérêts des créanciers.

Règles de priorité

Dans le cadre d'une procédure de liquidation, les créances garanties par un gage, les indemnités de licenciement et les indemnités compensatrices de préavis, les indemnités au titre de la caisse de prévoyance, les indemnités pour femme et enfants, ainsi que les créances privilégiées ont priorité sur les autres types de créances. S'il existe une clause de réserve de propriété, le vendeur conserve la propriété des biens et peut donc entamer des poursuites au motif que les biens mobiliers en question ne se trouvent plus dans les actifs de la faillite.

Révocation des transactions suspectes (*clawback*)

Tous les dons accordés deux ans avant le prononcé d'une ordonnance de saisie, de liquidation ou de faillite peuvent être annulés. Il en va de même pour les gages, les paiements indus et les transactions effectuées à l'aide de méthodes de paiement inhabituelles survenus dans l'année précédant le prononcé de l'ordonnance. Les transactions préjudiciables pour les créanciers peuvent également être annulées pour autant que les créanciers aient initié une procédure d'exécution à l'encontre du débiteur (dans le cadre d'une procédure de saisie ou de faillite) dans un délai de 5 ans à compter de la date de la transaction et à condition que l'autre partie ait été au courant de la situation financière du débiteur.

Combien de temps une procédure collective peut-elle durer ?

La procédure de restructuration de dettes dure en principe un an mais peut être prolongée jusqu'à 4 ans.



Le traitement des procédures collectives chez Euler Hermes

Euler Hermes travaille en étroite collaboration avec des débiteurs, des créanciers et des avocats. Compte tenu du grand nombre d'options possibles en cas d'insolvabilité, nous chercherons avec vous la solution la plus appropriée à votre cas.

Le présent document est mis à votre disposition par Euler Hermes Recouvrement, membre du groupe Euler Hermes et filiale d'Allianz, à titre d'information uniquement. Les renseignements fournis ne peuvent être considérés comme constituant un avis juridique ou de quelque nature que ce soit. Les lecteurs devraient se faire leur propre évaluation indépendante des informations fournies et ne devraient en aucun cas entreprendre des actions en se fiant uniquement sur ces dernières. Dans tous les cas, il est recommandé de prendre conseil auprès de juristes. Bien qu'elles aient été compilées et rédigées par des experts reconnus dans leur domaine et qu'elles soient en principe correctes et fiables, Euler Hermes Recouvrement n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, et n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage résultant d'une quelconque manière de leur consultation ou de leur utilisation. Ce matériel ne peut être reproduit ou distribué sans notre autorisation. Il n'est pas destiné à être distribué dans une juridiction où cela serait contraire à la loi et peut être modifié sans préavis.

© Copyright 2017 Euler Hermes Recouvrement. Tous droits réservés.

Euler Hermes Recouvrement propose des services de recouvrement des créances commerciales au niveau mondial, avec un véritable accompagnement de bout en bout. Euler Hermes Recouvrement fait partie du groupe Euler Hermes, filiale d'Allianz et leader des solutions d'assurance-crédit visant à aider les entreprises à développer leur activité en toute sécurité sur les marchés nationaux et étrangers. Euler Hermes Recouvrement est en mesure d'offrir des services de recouvrement des créances commerciales domestiques et internationales à l'échelle planétaire. Grâce à notre réseau de bureaux et de partenaires, nous pouvons nous appuyer sur notre expérience et nos connaissances des marchés locaux pour garantir un service professionnel, depuis la phase amiable jusqu'aux procédures judiciaires.

Consultez notre site à l'adresse suivante : www.eulerhermes.fr/recouvrement-de-creances-commerciales

Contactez Euler Hermes Recouvrement à l'adresse suivante : worldcollectionservices@eulerhermes.com